

*Question présentée par le député :*

*M. Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 23 février 2017*

## **Question écrite urgente**

### **Des questions au sujet du futur de l'Orchestre de la Suisse Romande, patrimoine romand**

La presse a rendu compte en décembre dernier des conclusions de l'audit de l'Orchestre de la Suisse Romande, lesquelles conclusions ont été présentées aux musiciens.

Le nombre de réformes préconisées (pas moins de 13) interroge à plusieurs titres et pose, en creux, la question de la compétence de l'actuel trio présidentiel. Il semble qu'à vouloir adopter en bloc les réformes proposées, la présidence confirme sa méconnaissance des problèmes de l'orchestre symphonique ; elle s'en remet aveuglément à l'auteur de l'audit, qui semble ne pas être davantage un professionnel de la musique. Pour emprunter aux termes du journal « Le Temps », qu'une refonte soit nécessaire ne peut être compris que comme un désaveu.

Par ailleurs, l'équipe présidentielle se trouve depuis de nombreuses années dans la « sphère » de l'OSR ; elle ne peut donc faire valoir la récente découverte de problèmes en souffrance.

La compétence, en la matière, devrait être celle de l'organe suprême, à savoir le conseil de fondation. Il conviendrait alors qu'il regroupe, davantage que de polyvalents gestionnaires, des personnes ayant une solide expérience dans la gestion du domaine musical. Or il se trouve que, depuis longtemps, ce conseil fonctionne selon une source d'information unique et que, de ce fait, il n'est qu'une chambre d'enregistrement : les votes unanimes en témoignent. En d'autres termes, cet organe est sclérosé et les réformes préconisées renvoient principalement au mode de management du trio présidentiel. C'est ainsi que plusieurs de ses membres les plus avisés en ont récemment démissionné, pour ne pas davantage cautionner un simulacre.

Dans le même ordre d'idées, l'opacité qui règne est source d'un profond malaise à tous les niveaux. Les questions les plus insistantes n'ont pas permis de savoir qui fut le commanditaire de l'audit, et le fait que le document original soit resté aux mains d'un nombre très restreint sème le doute sur la façon dont il a été présenté.

Mes questions sont :

- *Les magistrats que sont M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat et M. le conseiller administratif confirment-ils avoir pris l'initiative de l'audit ?*
- *Le cas échéant qui est le commanditaire ?*
- *Si le document a été financé par des deniers publics, en vertu du principe de transparence ne pourrait-il être mis à disposition des citoyens et citoyennes désireux de le consulter ?*
- *Dès lors que pendant des années l'orchestre a été géré selon des options erronées, les pouvoirs publics ne doivent-ils pas, en toute cohérence, s'opposer au renouvellement, en juin prochain, du mandat du trio dirigeant ?*
- *Enfin, pourrait-on connaître le nombre de servitudes existantes au Victoria Hall et qui en sont les bénéficiaires ?*